

LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET SES MÉTIERS

Le secteur de la construction, qui emploie près de 8% des salariés du secteur marchand non agricole et représente 12% des établissements, se caractérise par une part importante des établissements de petite et de moyenne taille. La majorité des salariés du secteur sont en CDI et sont des hommes. Ce secteur se caractérise également par un recours à l'apprentissage trois fois supérieur à l'ensemble de l'emploi salarié.

Le secteur de la construction, après 8 années de fort dynamisme (entre 2000 et 2008), a enregistré de fortes baisses de ses effectifs salariés. Sur l'année 2014, le repli des effectifs dans la construction est de 2,6%, alors que l'emploi tous secteurs n'a diminué que de 0,2% sur un an. Ce secteur qui se caractérise par un taux de recours à l'intérim élevé (avec 7,2% dans le secteur de la construction pour 3,5% tous secteurs confondus) a vu ses effectifs intérimaires fortement chuter depuis 2010.

Les résultats de l'enquête BMO indiquent que les projets de recrutements des employeurs du secteur de la construction représentent 4,3 % des intentions d'embauches en 2015. Les difficultés de recrutement dans ce secteur sont élevées (45,4% des projets de recrutement sont jugés difficiles par les employeurs du secteur de la construction contre 32,4% dans l'ensemble des secteurs).

Les embauches dans la construction sont en diminution sur l'année 2014 à la différence des embauches tous secteurs confondus qui sont en hausses. Cette dégradation de la conjoncture dans la construction s'est également traduite par une baisse des offres d'emploi pour les métiers de la construction plus marquée que celles observées dans l'ensemble des métiers, depuis 2010.

Le nombre de demandeur d'emploi recherchant un métier de la construction a progressé fortement depuis 2013. Les métiers de la construction ont en général un taux de reprise d'emploi supérieur à celui tous secteurs. Les demandeurs d'emploi qui recherchent un métier de la construction sont proportionnellement plus jeunes que l'ensemble des demandeurs, sont essentiellement des hommes et sont proportionnellement moins qualifiés que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Les travaux de prospective des métiers et qualifications à l'horizon 2022 indiquent que dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, les architectes et cadres, les techniciens et agents de maîtrise et, dans une moindre mesure, les ouvriers qualifiés devraient continuer de bénéficier de créations d'emploi à l'horizon 2022.

L'emploi salarié dans le secteur de la construction

Au 31 décembre 2014, 1 397 460 salariés travaillent dans le secteur de la construction en France métropolitaine¹, soit 7,9% de l'emploi salarié marchand non agricole. Ces salariés travaillent dans 210 713 établissements, soit 11,9% des établissements en France métropolitaine.

Les travaux de construction spécialisés représentent à eux seuls 77,5% des emplois salariés du secteur et 89,1% des établissements. Les autres salariés du secteur sont dans le génie civil (11,9%) et la construction de bâtiments (10,6%) (cf. annexe pour la liste détaillée des activités).

Le nombre d'intérimaires dans la construction est de 115 019 en décembre 2014², soit un taux de recours à l'intérim de 7,2%, légèrement inférieur à celui observé dans l'industrie (8,1%), et très supérieur à celui observé dans le tertiaire (1,9%).

¹ Source : Acoess. Cette statistique porte sur les salariés directement employés par les établissements du secteur de la construction. Elle n'inclut pas les travailleurs intérimaires (employés par les établissements du travail temporaire) mis à disposition d'entreprises du secteur de la construction (cf. encadré 1).

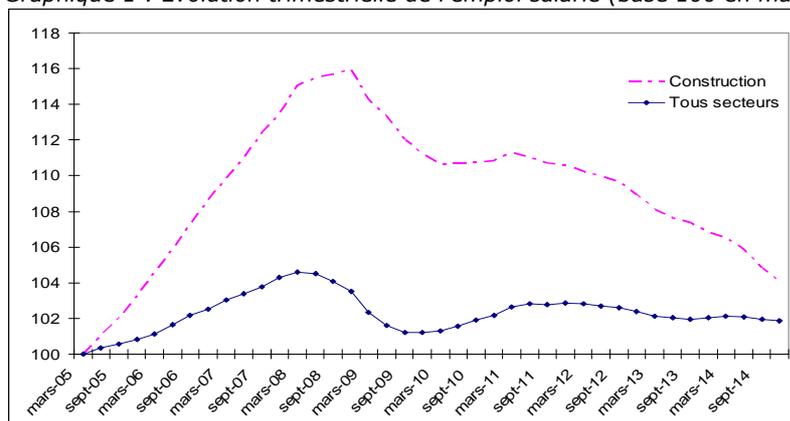
² Source : Pôle emploi.

Une évolution de l'emploi sensible à la conjoncture

L'emploi dans le secteur de la construction a crû très fortement entre le milieu des années 2000 et le milieu de 2008, puis plus lentement jusqu'au premier trimestre 2009 (alors que l'emploi total avait amorcé sa dégrue). Il a ensuite diminué à un rythme plus important que l'emploi salarié total jusqu'en juin 2010 (cf. graphique 1). Après une très légère remontée jusqu'en mars 2011, l'emploi salarié dans la construction enregistre de nouveau des baisses d'effectif.

En effet, au quatrième trimestre 2014, l'emploi dans la construction diminue de 0,7 % (-10 000 postes) après -1,0 % au troisième trimestre. Sur un an, le repli est de -2,6 %, soit -38 000 postes, alors que l'emploi tous secteurs a diminué de 0,2% sur un an.

Graphique 1 : Evolution trimestrielle de l'emploi salarié (base 100 en mars 2005)



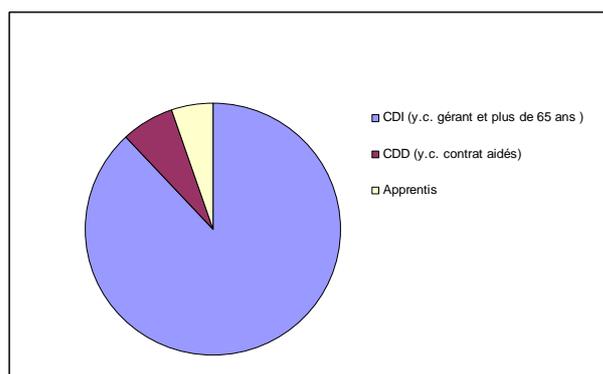
Source : ACOSS, estimation trimestrielle d'emploi salarié, CVS

Un recours à l'apprentissage trois fois supérieur à l'ensemble de l'emploi salarié

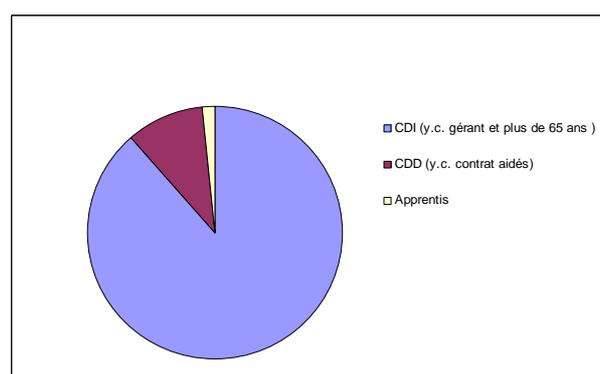
Comme dans l'ensemble de l'économie, la très grande majorité (88,0%) des salariés de la construction sont en CDI³ (cf. graphiques 2 et 3).

Le secteur de la construction se singularise cependant par une part très importante d'apprentis : ceux-ci y représentent 5,3% des salariés, contre 1,8% pour l'ensemble des secteurs.

Graphique 2 : Répartition par type de contrat de l'emploi salarié dans le secteur de la construction au 31 décembre 2013



Graphique 3 : Répartition par type de contrat dans l'ensemble de l'emploi salarié au 31 décembre 2013



Source : DADS, AcoSS, calculs Pôle emploi - France métropolitaine

³ y.c. gérants et contrats pour les plus de 65 ans

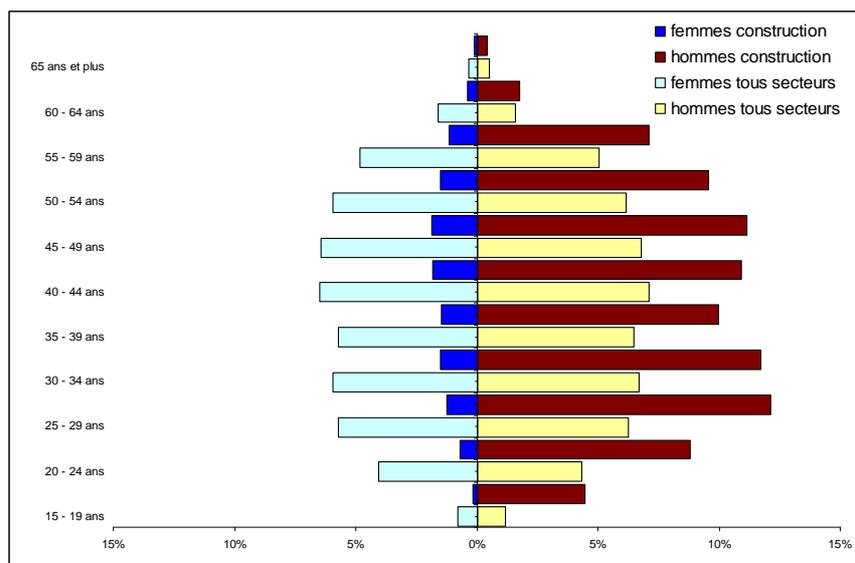
Une part très élevée d'emplois masculins

Les femmes ne représentent que 11,9% des emplois salariés du secteur de la construction (contre 47,8% dans l'ensemble des secteurs de l'emploi salarié marchand non agricole).

L'âge moyen des salariés de la construction est de 38,6 ans (38,2 ans pour les hommes et 41,4 ans pour les femmes) contre 40,4 ans tous secteurs confondus. Les hommes dans le secteur de la construction sont en proportion plus nombreux dans les âges jeunes (20-34 ans) que l'ensemble des salariés tous secteurs tandis que les femmes sont en proportion plus nombreuses dans les tranches de 40 à 54 ans (cf. graphique 4).

Les salariés du génie civil sont en moyenne les plus âgés (40,6 ans).

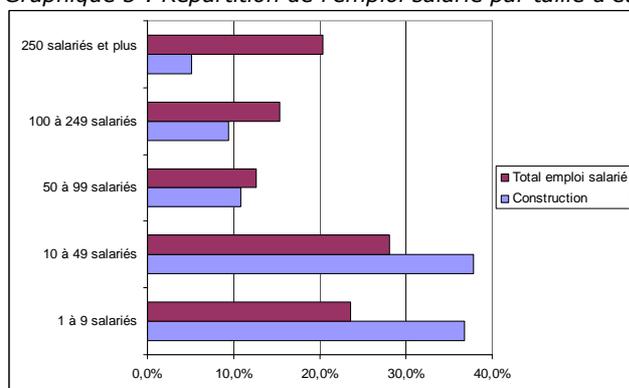
Graphique 4 : Pyramide des âges de l'emploi salarié au 31 décembre 2013 (en %)



Source : DADS, Acooss, calculs Pôle emploi - France métropolitaine

Les établissements du secteur de la construction sont principalement de petite et de moyenne taille : 85,5% emploient moins de 10 salariés contre 83,3% pour l'ensemble des secteurs (cf. graphique 5). Ces établissements emploient 36,8% des salariés du secteur (23,6% pour l'ensemble des secteurs) et les établissements de moyenne taille (10 à 49 salariés) emploient 37,8 % des salariés du secteur de la construction (28,2% pour l'ensemble des secteurs). A l'inverse, les établissements de 250 salariés et plus, représentant 0,1% des établissements du secteur de la construction, emploient 5,1% des salariés du secteur (dans l'ensemble des secteurs ceux-ci représentent seulement 0,4% des établissements mais emploient 20,4% des salariés).

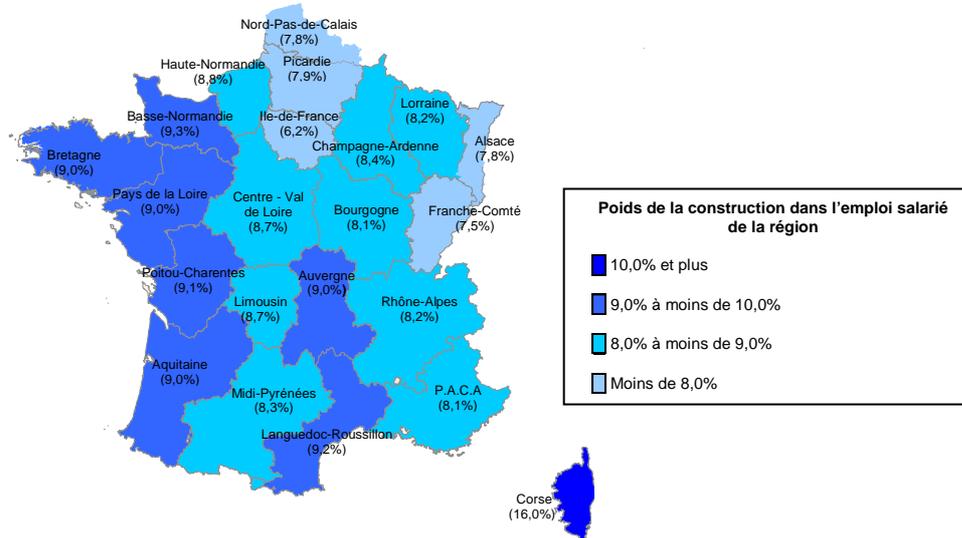
Graphique 5 : Répartition de l'emploi salarié par taille d'établissement au 31 décembre 2014



Source : ACOSS, dénombrement au 31 décembre des effectifs salariés (données brutes)

L'Ile-de-France et Rhône-Alpes ont les plus fortes proportions d'emploi dans ce secteur (avec plus de 10% chacune) tandis que la Corse, le Limousin, la Franche-Comté et la Champagne-Ardenne représentent chacune moins de 2%. La part de la construction parmi l'ensemble des salariés se situe entre 7,5% et 10% sauf pour l'Ile-de-France où elle se situe à 6,2% et pour la Corse où elle est à 16% (cf. carte 1 et 2).

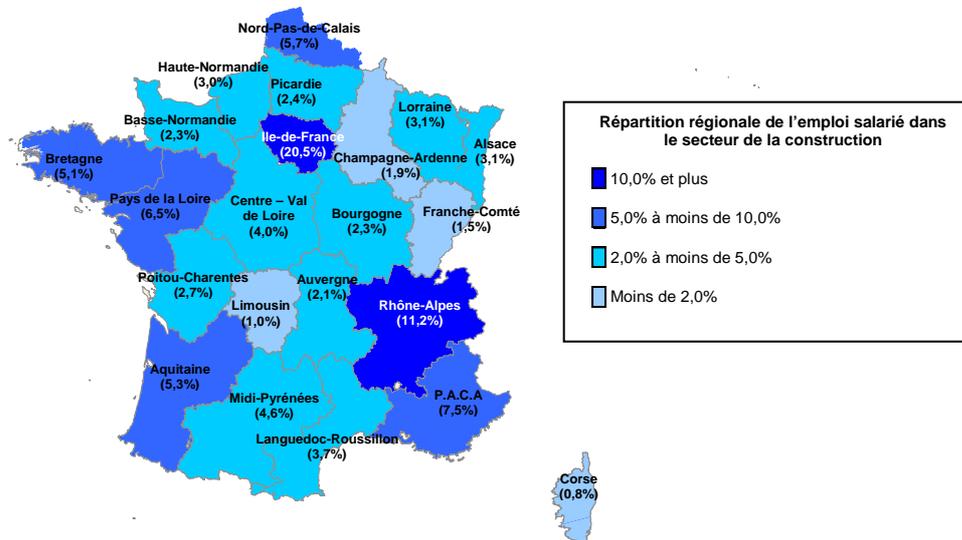
Carte 1 : Poids de la construction dans l'emploi salarié de la région en 2014 (en %)



Grille de lecture : La construction en Corse représente 16,0 % de l'emploi salarié tous secteurs confondus dans cette région.

Source : ACOSS

Carte 2 : Répartition régionale du nombre de salariés dans la construction en 2014 (en %)



Grille de lecture : L'emploi salarié dans le secteur de la construction en Corse représente 0,8 % de l'emploi salarié de ce secteur en France métropolitaine.

Source : ACOSS

Encadré n°1 : L'intérim dans le secteur de la construction

En décembre 2014 le nombre d'intérimaires (CVS) dans le secteur de la construction s'établissait à 115 019 contre 129 967 en décembre 2013, soit une évolution annuelle de -11,5%. C'est le niveau annuel le plus bas constaté sur les six dernières années. Depuis le pic de décembre 2010, l'emploi intérimaire dans la construction a diminué de 13,8%.

En 2014, le taux de recours à l'intérim est élevé (soit 7,2% pour 3,5 % dans l'ensemble des secteurs). Plus de 17,4% des intérimaires réalisent des missions dans ce secteur dont près de 70% dans le secteur des travaux de construction spécialisés. Toutefois, la durée des missions réalisées est la plus élevée dans ce secteur (en moyenne 12,6 jours pour 8,7 jours tous secteurs).

Plus encore que l'ensemble des salariés du secteur, les intérimaires travaillant dans la construction sont très majoritairement des hommes. En décembre 2014, les hommes représentaient ainsi 95% des intérimaires de la construction.

PROJETS DE RECRUTEMENT, OFFRES ENREGISTRÉES ET EMBAUCHES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Projets de recrutement

Les projets de recrutement dans le secteur de la construction représentent 4,3% des projets de recrutement tous secteurs en 2015 (75 141 projets dans la construction pour 1 739 277 tous secteurs) soit un point de moins qu'en 2014 (cf. tableau 1). Dans le secteur de la construction 45,4 % des projets sont jugés « difficiles » par les employeurs (contre 49,2 % dans BMO 2014) alors que tous secteurs confondus ce taux est beaucoup plus faible (32,4 %).

Ce sont les trois mêmes métiers (ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, d'ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment et les métiers de maçons, plâtriers, carreleurs etc...) qui en 2014 et en 2015 restent les métiers de la construction pour lesquels le nombre de projets est le plus élevé (cf. tableau 1). Par contre la part de ces trois métiers est encore plus forte en 2015 (35,9 % des projets du secteur contre 31,8% en 2014).

Tableau 1 : Répartition du nombre de projets pour les métiers de la construction les plus représentatifs de l'enquête BMO, du poids du métier sur les projets de recrutements dans la construction et du taux de projet difficile en 2014 et 2015

Métiers	BMO 2015			BMO 2014		
	Nombre de projets	Poids de chaque métier sur le total de projets de recrutements du secteur construction	Taux projet difficile	Nombre de projets	Poids de chaque métier sur le total de projets de recrutements du secteur construction	Taux projet difficile
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	9 703	12,9%	34,6%	9 890	11,0%	41,1%
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment (peintres...)	9 268	12,3%	41,5%	9 373	10,4%	46,7%
Maçons, plâtriers, carreleurs... (ouvriers qualifiés)	8 037	10,7%	38,7%	9 367	10,4%	45,6%
Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment	4 424	5,9%	48,4%	4 799	5,3%	58,1%
Plombiers, chauffagistes (ouvriers qualifiés)	4 376	5,8%	55,9%	5 671	6,3%	54,7%
Electriciens du bâtiment	4 310	5,7%	44,3%	5 530	6,1%	47,5%
Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	4 254	5,7%	40,7%	5 011	5,6%	42,9%

Source : Pôle emploi, enquête Besoins en main-d'œuvre

Les offres enregistrées

Sur un an (de juillet 2013 à juin 2014) il y a eu 2 688 600 offres de postes enregistrées par Pôle emploi, dont 90 100 dans le secteur de la construction (3,3%). Les principaux métiers concernés par des offres enregistrées dans le secteur de la construction sont la « maçonnerie » avec 8,4% des postes, « l'installation d'équipements sanitaires et thermiques » avec 6,9% et la « peinture en bâtiment » avec 5,9% (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des principaux métiers dans le secteur de la construction en fonction de la part des offres recensées dans ce secteur

Libellé du métier	Part des offres du métier dans la construction
Maçonnerie	8,4%
Installation d'équipements sanitaires et thermiques	6,9%
Peinture en bâtiment	5,9%
Relation commerciale auprès de particuliers	5,5%
Pose et restauration de couvertures	5,5%
Pose de fermetures menuisées	5,1%
Electricité bâtiment	5,0%
Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	4,4%
Montage d'agencements	3,8%
Conduite de travaux du BTP	2,5%
Conduite d'engins de terrassement et de carrière	2,4%
Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	2,3%
Pose de revêtements rigides	1,8%
Secrétariat	1,7%
Relation technico-commerciale	1,7%
Direction de chantier du BTP	1,7%
Téléconseil et télévente	1,6%
Réalisation et restauration de façades	1,5%
Assistanat technique et administratif	1,5%
Travaux d'étanchéité et d'isolation	1,5%
Ingénierie et études du BTP	1,4%
Secrétariat comptable	1,3%
Conduite de transport de marchandises sur longue distance	1,3%
Construction en béton	1,2%
Comptabilité	1,2%
Installation et maintenance télécoms et courants faibles	1,2%
Assistanat commercial	1,2%
Mètre de la construction	1,1%
Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air	1,1%
Maintenance des bâtiments et des locaux	1,1%
Construction de routes et voies	1,0%
Montage de réseaux électriques et télécoms	1,0%

Source : Pôle emploi, STMT juillet2013-juin2014, France entière

Les offres enregistrées par Pôle emploi dans le secteur de la construction sont en constante diminution depuis 2010 : la baisse, d'abord très faible entre 2010 et 2011 (-0,4%), s'est accentuée ensuite pour être comprise entre -16% et -18% chaque année entre 2011 et 2014. Cette tendance est beaucoup plus modérée pour l'ensemble des offres déposées, puisque si le nombre d'offres enregistrées total a diminué de 11,8% entre 2011 et 2012 et 11,4% entre 2012 et 2013, cette baisse est seulement de 2,9% entre 2013 et 2014.

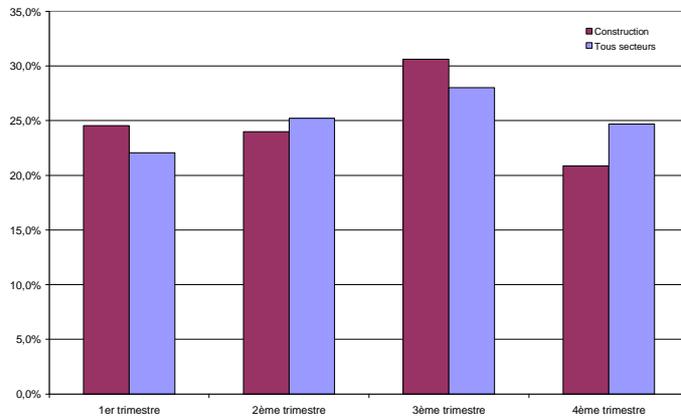
Les embauches dans le secteur de la construction

En 2014, 660 499 déclarations préalables à l'embauche (DPAE) ont été transmises à l'Acoss par des établissements du secteur de la construction. Cela représente 2,9% des DPAE de l'ensemble des secteurs. La faiblesse de la part des DPAE dans ce secteur peut s'expliquer par la faible part des embauches en CDD, le secteur de la construction recourant plutôt à l'intérim.

Le nombre de DPAE est en diminution dans le secteur de la construction sur les dernières années : -5,8% entre 2014 et 2013, -2,8% entre 2012 et 2013 et -4,7% entre 2011 et 2012 (contrairement au nombre de DPAE tous secteurs confondus qui augmente respectivement de +3,6%, +3,2% et +1,8%).

Les embauches dans le secteur de la construction sont assez saisonnières : le troisième trimestre représente 30,6% du nombre de DPAE sur une année (contre 28,0% tous secteurs). Cette saisonnalité est cependant moins marquée que dans l'industrie où 34,3% des DPAE sont déposées au cours du troisième trimestre d'une année (cf. graphique 6).

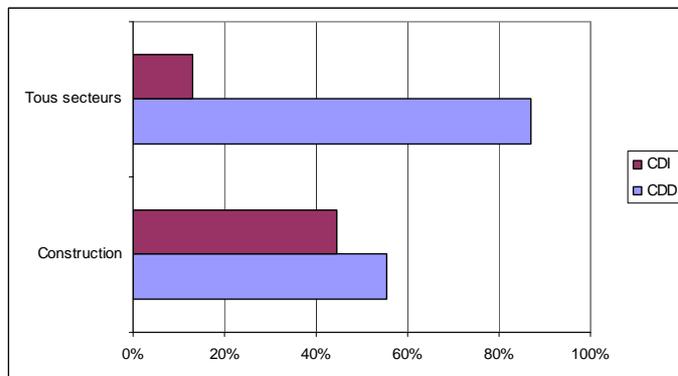
Graphique 6 : Répartition trimestrielle du nombre de DPAE (en moyenne sur trois ans)



Source : DPAE, ACOSS

Alors qu'en 2014 seulement 13,1% des DPAE tous secteurs confondus sont des CDI (en excluant les DPAE de missions d'intérim déposées par les établissements de travail temporaire), cette proportion s'élève à 44,5% pour les DPAE du secteur de la construction (cf. graphique 7).

Graphique 7 : Répartition CDD/CDI pour la construction et l'ensemble des secteurs pour les DPAE émises en 2014



Source DPAE, ACOSS

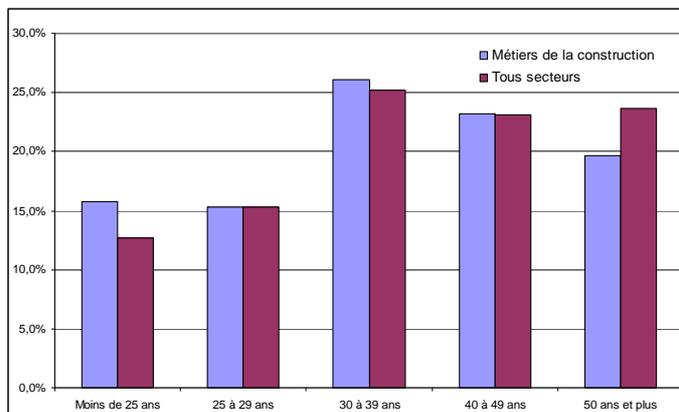
LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI DANS LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION

Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les métiers de la construction

Les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi dans les métiers de la construction⁴ représentent 9,1% des demandeurs d'emplois inscrits en fin de mois en catégories ABC en juin 2014. Les offres déposées dans ces métiers (qu'elles le soient par des entreprises du secteur de la construction ou par d'autres entreprises) représentent 6,1% des offres déposées à Pôle emploi en juin 2014.

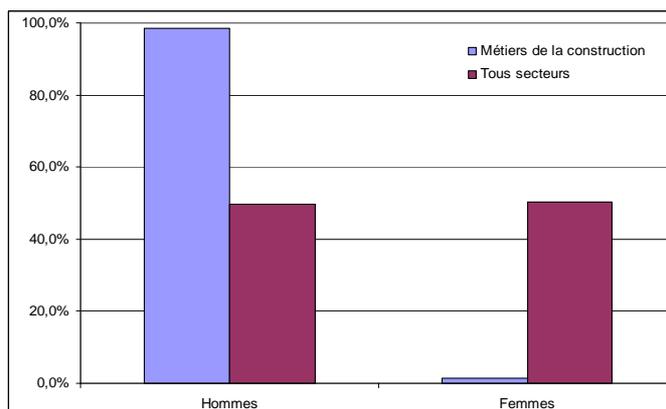
Les demandeurs d'emploi recherchant un métier de la construction se différencient en étant proportionnellement plus nombreux chez les moins de 25 ans, 15,8% contre 12,7% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Inversement ils sont moins nombreux chez les 50 ans et plus, 19,7% contre 23,7% (cf. graphique 8).

Graphique 8 : Répartition par tranche d'âge des demandeurs d'emploi en catégorie ABC en juin 2014



Source : Pôle emploi, STMT, France entière

Graphique 9 : Répartition par sexe des demandeurs d'emploi en catégorie ABC en juin 2014

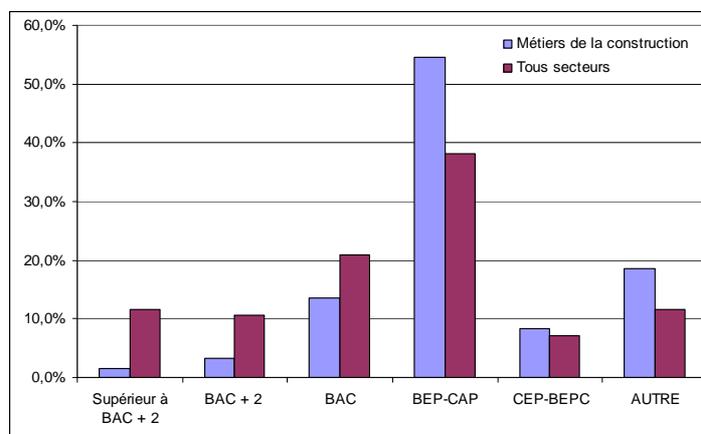


Source : Pôle emploi, STMT, France entière

⁴ Les métiers de la construction se définissent dans cette étude de la façon suivante : ce sont les métiers pour lesquels plus de 50% des offres enregistrées (en excluant les offres émises par les agences d'intérim) ont un code NAF dans la construction. La liste des métiers concernés se trouve en annexe.

Très peu de demandeurs d'emplois recherchant un métier de la construction sont des femmes (1,5%) alors qu'elles aussi nombreuses que les hommes (50,2%) tous métiers confondus (cf. graphique 9).

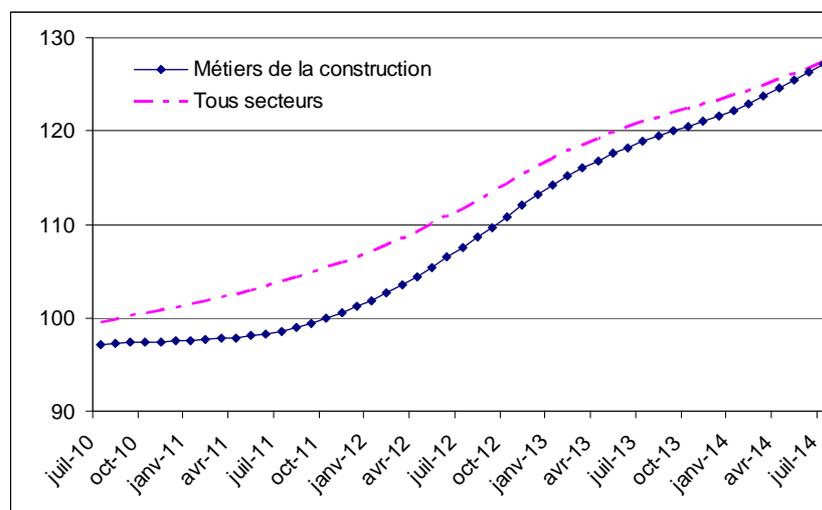
Graphique 10 : Répartition par diplôme des demandeurs d'emploi en catégorie ABC en juin 2014



Source Pôle emploi, STMT, France entière

Plus de la moitié (54,6%) des demandeurs d'emploi recherchant un emploi dans les métiers de la construction ont un diplôme équivalent au BEP/CAP, contre 38,1% tous métiers confondus (cf. graphique 10). A l'inverse, seuls 18,5% ont un diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat (43,2% tous métiers confondus), et 1,6% ont un diplôme équivalent ou supérieur au bac+3 (contre 11,7%).

Graphique 11 : Evolution de la moyenne mobile sur 12 mois des DEFM ABC (base 100 en janvier 2010)



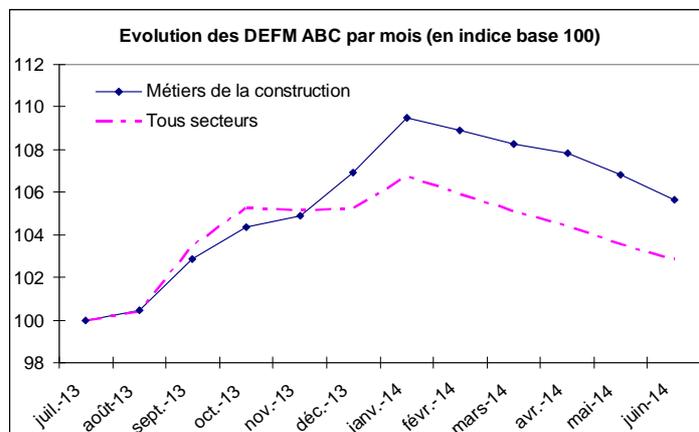
Source : Pôle emploi, STMT, France entière

Le nombre de demandeurs d'emploi a moins progressé de 2010 à 2012 dans les métiers de la construction que dans l'ensemble des secteurs, mais depuis 2013 la crise dans ce secteur a entraîné une augmentation plus importante du chômage (cf. graphique 11). Au total, entre janvier 2010 et décembre 2014, le nombre de demandeurs d'emploi cherchant un métier de la construction s'est accru de +33,3%, soit une hausse sensiblement identique à celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi en catégories ABC (+34,2%).

Près d'un tiers des demandeurs d'emploi en catégories ABC cherchant un métier de la construction exercent une activité réduite en juin 2014 (30,6 % contre 33,0% tous secteurs confondus).

Trajectoires des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les métiers de la construction

Graphique 12 : Taux mensuel de reprise d'emploi des demandeurs d'emploi (moyenne trimestrielle)



Source : Pôle emploi, STMT, Fichier Historique et DPAAE, France entière

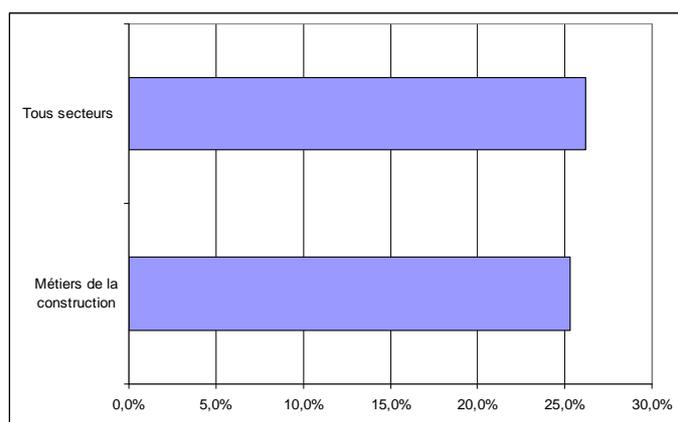
En moyenne, en 2014, 7,7% des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B à la fin d'un mois donné ont retrouvé un emploi de un mois ou plus au cours du mois suivant. Ce taux est supérieur à celui observé pour l'ensemble des métiers (7,0%)³.

Le taux trimestriel de reprise d'emploi dans les métiers de la construction suit les mêmes évolutions que celui tous secteurs et connaît des fluctuations saisonnières importantes: on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre (cf. graphique 12).

Les métiers de la construction ont en général un taux de reprise d'emploi supérieur à celui tous secteurs sauf au 4^{ème} trimestre de chaque année où l'écart se restreint voire devient nul.

³ Ce taux de retour à l'emploi est calculé à partir de l'ensemble des informations disponibles dans les fichiers administratifs : présence d'une déclaration préalable à l'embauche pour un emploi de un mois ou plus, changement de catégorie d'inscription manifestant un retour à l'emploi, sortie pour reprise d'emploi déclarée (cf. http://www.pole-emploi.org/front/common/tools/load_file.html?galleryId=45515&galleryTitle=Les+reprises+d%27emploi+au+2eme+tri+mestre+2014)

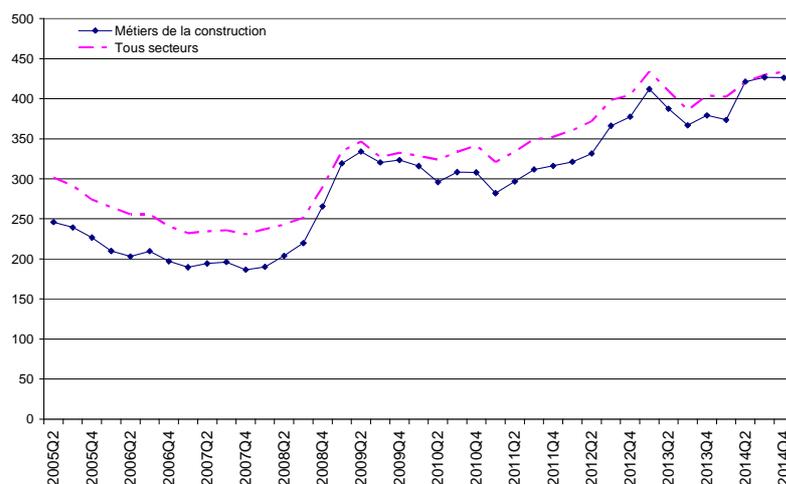
Graphique 13 : Proportion de demandeurs d'emploi en catégorie ABC en décembre 2014 qui ont passés au moins 12 mois en catégorie A dans les 15 derniers mois



Source : Pôle emploi, Fichier Historique

Les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC en décembre 2014 recherchant un métier de la construction sont à peu près autant à avoir passé au moins 12 mois en catégorie A dans les quinze derniers mois que les demandeurs tous métiers confondus, 25,3% contre 26,2% (cf. graphique 13).

Graphique 14: Evolution de l'indicateur conjoncturel de durée au chômage



Source : Pôle emploi, Fichier Historique

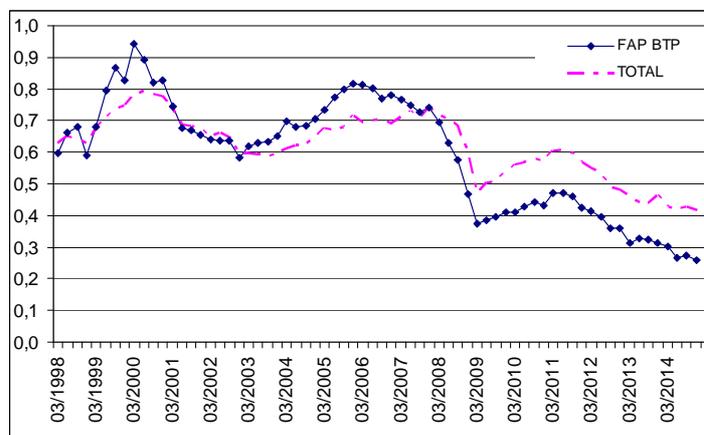
L'indicateur conjoncturel de durée au chômage (ICDC) permet de synthétiser l'incidence de la conjoncture économique sur l'état du marché du travail, et les opportunités qu'il offre pour trouver un emploi. Il évalue la durée moyenne d'inscription continue dans les catégories ABC d'une cohorte fictive de demandeurs d'emplois qui connaîtraient durant toute leur période de chômage les mêmes conditions sur le marché du travail (taux de sortie des listes de demandeurs d'emploi) que celles du trimestre considéré.

Au cours des dix dernières années, on a observé deux phases durant lesquelles l'ICDC était sensiblement inférieur pour les métiers de la construction que pour l'ensemble des métiers : entre 30 et 50 jours de moins pour la période allant du 2^{ème} trimestre 2005 au 3^{ème} trimestre 2008 et entre 20 et 40 jours de moins pour la période allant du 2^{ème} trimestre 2010 au 1^{er} trimestre 2014 (cf. graphique 14). Sur les derniers trimestres, l'ICDC a fortement augmenté pour les demandeurs d'emploi des métiers de la construction, et se retrouve à un niveau très proche de celui de l'ensemble des métiers. Si la conjoncture économique de la fin 2014 se maintenait, un demandeur d'emploi dans les métiers de la construction serait resté inscrit en moyenne environ 14 mois consécutifs à Pôle emploi.

LES TENSIONS DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

L'indicateur de tensions sur le marché du travail, produit conjointement par Pôle emploi et la Dares, rapporte les offres d'emploi collectées par Pôle emploi aux entrées à Pôle emploi en catégories A, B et C.

Graphique 15: Evolution de l'indicateur de tension (en cvs)



Source : Pôle emploi, DARES

L'indicateur de tension sur le marché du travail est reparti à la baisse au 4e trimestre 2014 que ce soit dans le domaine professionnel du bâtiment et des travaux publics et dans l'ensemble des métiers, respectivement -5 % et -3%, et atteint son plus bas niveau depuis 1998 (cf. graphique 15). En évolution sur un an, les tensions sur le marché du travail s'inscrivent en net recul dans le domaine professionnel du BTP (-17 % contre -10% pour l'ensemble). L'indicateur de tension se situe fin 2014 31 % en-dessous du creux du 1er trimestre 2009 alors qu'il n'est inférieur que de 13 % pour l'ensemble des métiers.

Encadré n°2 : La construction à l'horizon 2022

France Stratégie et la Dares ont publié un exercice de prospective des métiers et qualifications à l'horizon 2022. Le tableau 3 ci-dessous, reproduit de leur étude, présente pour les familles professionnelles du bâtiment et des travaux publics les estimations de postes à pourvoir entre 2012 et 2022, du fait à la fois des créations nettes d'emploi et des remplacements de départs en fin de carrière.

Voici le commentaire qu'en font France Stratégie et la Dares : « Dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, les architectes et cadres, les techniciens et agents de maîtrise et, dans une moindre mesure, les ouvriers qualifiés devraient continuer de bénéficier de créations d'emploi à l'horizon 2022. Favorisées par l'augmentation du nombre des ménages, par la rénovation et l'adaptation du parc de logements au vieillissement de la population et à la dépendance et par le développement des normes règlementaires et environnementales, les créations seraient cependant moins nombreuses que lors de la décennie précédente en raison d'une croissance économique moins forte. Les ouvriers qualifiés du second œuvre (plombiers, électriciens, peintres, menuisiers, etc.), dont plus du tiers sont à leur compte, devraient quant à eux être concernés par des taux de départs en fin de carrière relativement importants, supérieurs à 2,6 % en moyenne chaque année. Pour la plupart des postes peu qualifiés d'ouvriers, dans la mécanique et le formage des métaux, les industries de process, l'électricité-électronique, le bâtiment et les travaux publics ou la manutention, la proportion de postes à pourvoir telle que mesurée dans cet exercice de prospective devrait être sensiblement inférieure à la moyenne. Le volume de départs en fin de carrière sera en effet limité car ces emplois s'adressent plutôt à des jeunes, souvent intérimaires ou apprentis, permettant par la suite d'occuper des métiers plus qualifiés de leur domaine. Par ailleurs le nombre d'emplois offerts pourrait diminuer dans ces métiers non qualifiés sous l'effet notamment du positionnement des secteurs industriels sur des créneaux à plus forte valeur ajoutée. Les ouvriers non qualifiés du bâtiment feraient toutefois exception puisqu'ils enregistreraient une progression de leurs effectifs d'ici 2022 en raison du redémarrage de la croissance dans le secteur du bâtiment. Cette croissance resterait cependant légèrement inférieure à la moyenne du fait principalement de la hausse modérée du revenu des ménages en projection. Compte tenu de leur fort *turn-over*, ces métiers devraient néanmoins continuer à offrir des opportunités d'embauche à des jeunes en phase d'insertion professionnelle. »

Tableau 3 : Évolution de l'emploi et des postes à pourvoir par famille professionnelle (FAP) sur la période 2012-2022

Famille professionnelle (FAP)	Emploi en 2022 (en milliers)	Créations nettes d'emploi (en milliers)			Départs en fin de carrière (en milliers)	Postes à pourvoir		Part des femmes dans l'emploi (en %)		Age médian 2010-2012
		1992-2002	2002-2012	2012-2022		en milliers	en % annuel du nb d'emplois	2010-2012	2022	
B0Z ONQ du gros œuvre du bâtiment, travaux publics, béton et extraction	217	-63	14	9	32	40	1,9	2	4	33
B1Z OQ des travaux publics, du béton et de l'extraction	108	-4	-3	1	28	29	2,7	3	8	41
B2Z OQ du gros œuvre du bâtiment	408	16	10	17	92	109	2,7	2	2	41
B3Z ONQ du second œuvre du bâtiment	142	11	-12	8	20	28	2	7	6	34
B4Z OQ du second œuvre du bâtiment	554	-2	22	28	139	166	3,1	2	3	42
B5Z Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	82	5	4	6	19	25	3,2	1	0	42
B6Z Techniciens et AM du bâtiment et des travaux publics	319	4	26	30	68	98	3,2	8	9	43
B7Z Architectes et cadres du bâtiment et des travaux publics	184	10	54	30	29	59	3,5	21	26	40
TOTAL Bâtiment, travaux publics	2014	-23	115	128	426	554	2,8	5	6	

Source : DARES, France Stratégie, *Les métiers en 2022 : résultats et enseignements, Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications*

Olivier RODRIGUEZ
Département de l'Observatoire de l'emploi

ANNEXE 1 : NOMENCLATURES

Nomenclature d'activité. Activité principale – secteur de la construction (Nomenclature NAF 2008)

La Nomenclature d'Activités Française (NAF) constitue la nomenclature nationale statistique d'activités. La nouvelle version de cette nomenclature : la NAF révision 2 (NAF rév. 2, 2008) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Elle a remplacé la précédente version : la NAF révision 1 qui datait de 2003. Elle comporte 732 positions élémentaires (ou sous-classes).

La codification de la NAF s'effectue désormais sur cinq positions : quatre chiffres et une lettre. C'est sous cette forme qu'apparaît le code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'INSEE aux entreprises et aux établissements.

<http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/nomenclature-d-activite-economique-@/5951/view-article-224.html?>

41-Construction de bâtiments		43- Travaux de construction spécialisés	
4110A	Promotion immobilière de logements	4311Z	Travaux de démolition
4110B	Promotion immobilière de bureaux	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
4110C	Promotion immobilière d'autres bâtiments	4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
4110D	Supports juridiques de programmes	4313Z	Forages et sondages
4120A	Construction de maisons individuelles	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
4120B	Construction d'autres bâtiments	4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique
		4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
		4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
42- Génie civil		4329A	Travaux d'isolation
4211Z	Construction de routes et autoroutes	4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	4331Z	Travaux de plâtrerie
4213A	Construction d'ouvrages d'art	4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC
4213B	Construction et entretien de tunnels	4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
4221Z	Construction de réseaux pour fluides	4332C	Agencement de lieux de vente
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	4334Z	Travaux de peinture et vitrerie
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	4339Z	Autres travaux de finition
		4391A	Travaux de charpente
		4391B	Travaux de couverture par éléments
		4399A	Travaux d'étanchéification
		4399B	Travaux de montage de structures métalliques
		4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
		4399D	Autres travaux spécialisés de construction
		4399E	Location avec opérateur de matériel de construction

Liste des métiers de la construction telle que définie dans l'étude (Nomenclature ROME v3)

Elaboré par Pôle emploi, le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) est un référentiel national des métiers, régulièrement actualisé.

Il permet de définir les caractéristiques des offres et les profils des candidats. Il favorise ainsi le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.

<http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/nomenclature-d-activite-economique-@/5951/view-article-224.html?>

F1703	Maçonnerie
F1603	Installation d'équipements sanitaires et thermiques
F1606	Peinture en bâtiment
F1610	Pose et restauration de couvertures
F1607	Pose de fermetures menuisées
F1602	Electricité bâtiment
F1704	Préparation du gros œuvre et des travaux publics
F1604	Montage d'agencements
F1201	Conduite de travaux du BTP
F1302	Conduite d'engins de terrassement et de carrière
H2206	Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie
F1608	Pose de revêtements rigides
F1202	Direction de chantier du BTP

F1611	Réalisation et restauration de façades
F1613	Travaux d'étanchéité et d'isolation
F1701	Construction en béton
F1108	Métré de la construction
F1702	Construction de routes et voies
F1503	Réalisation – Installation d'ossatures bois
F1501	Montage de structures et de charpentes bois
F1609	Pose de revêtements souples
I1301	Installation et maintenance d'ascenseurs
F1601	Application et décoration en plâtre, stuc et staff
F1301	Conduite de grue
F1401	Extraction liquide et gazeuse

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

Conformément aux recommandations du rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) relatif à la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 20087), depuis février 2009 la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories statistiques suivantes :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

ANNEXE 2 : DÉFINITIONS ET SOURCES

Statistiques d'emploi salarié

- Statistiques conjoncturelles sur le nombre de salariés : Acoss, estimations trimestrielles d'emploi salarié.

Ces statistiques correspondent au « **nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période** » renseigné dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) transmis par les employeurs aux Urssaf. Il s'agit du nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat de travail en cours le dernier jour de la période. Les salariés relevant du régime agricole ne sont pas inclus dans ces effectifs.

Certains salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif à inscrire sur le BRC. Il s'agit :

- des intérimaires pour les entreprises utilisatrices (les intérimaires sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire),
- des apprentis,
- des élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise donnant lieu à la signature d'une convention entre le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement,
- des stagiaires de la formation professionnelle,
- des salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail,
- des VRP multicartes,
- des salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux.

Source utilisée :

<http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat.html>

- Statistiques sur les caractéristiques des salariés : Acoss, DADS

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts.

Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2). Le champ retenu dans cette publication correspond à l'ensemble des établissements ayant effectivement déclarés une assiette Assurance chômage.

- Statistiques d'emploi intérimaire : Pôle emploi, relevés mensuels de mission d'intérim

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Relevé Mensuel de Mission » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de RMM et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : DARES).

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31 décembre 1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois, et non au seul dernier jour ouvré du mois.

Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.
<http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html?>

Statistiques sur les recrutements :

- *ACOSS, déclarations préalables à l'embauche*

Le suivi statistique des déclarations d'embauche s'appuie sur les données issues de [la déclaration préalable à l'embauche \(DPAE\)](#). La DPAE doit être réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme.

Les données sur les déclarations d'embauche portent sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les non fonctionnaires. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la [nomenclature de SIRENE®](#). Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

Source utilisée :

<http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat.html>

- *L'enquête sur les Besoins en main-d'œuvre de Pôle emploi (BMO)*

L'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) est une initiative de Pôle emploi, réalisée avec l'ensemble des directions régionales et le concours du CRÉDOC. L'enquête BMO est avant tout un outil d'aide à la décision pour Pôle emploi qui peut ainsi mieux connaître les intentions des établissements en matière de recrutement et adapter l'effort de financement pour les formations des métiers en tension.

Cette enquête mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements. De plus, ces projets concernent tous les types de recrutement, y compris les postes à temps partiel et le personnel saisonnier.

L'enquête BMO 2015 a été réalisée entre octobre et décembre 2014 dans les 22 régions métropolitaines et 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte). Le champ de cette quatorzième vague est le même que l'an dernier, soit d'une part les établissements relevant du secteur privé et, d'autre part : les établissements de 0 salarié ayant émis au moins une déclaration d'embauche au cours de la période récente, les établissements du secteur agricole, les établissements du secteur public relevant des collectivités territoriales (communes, régions...), les établissements publics administratifs (syndicats intercommunaux, hôpitaux, écoles...) et pour finir les officiers publics ou ministériels (notaires...). L'enquête ne comprend donc ni les administrations de l'État (ministères, police, justice...) ni certaines entreprises publiques (Banque de France...). Le questionnaire soumis aux employeurs couvre une liste de 200 métiers qui correspond aux Familles Professionnelles (FAP) et se décline en six versions différentes, afin d'ajuster la liste de métiers proposée au secteur d'activité de l'établissement.

Source utilisée :

<http://bmo.pole-emploi.org/static/bmo2015>

Statistiques sur les demandeurs d'emploi et les offres d'emploi : Statistique mensuelle du marché du travail

Les statistiques mensuelles du marché du travail (STMT) portent sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et sur les offres d'emploi confiées par les employeurs à Pôle emploi. Les données permettant d'établir les statistiques du marché du travail sont constituées à partir d'extractions mensuelles des fichiers opérationnels de gestion de Pôle emploi.

Ces données permettent de comptabiliser les demandeurs d'emploi, c'est-à-dire les personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi, et de construire divers indicateurs, qui portent sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (leur répartition selon la catégorie d'inscription ou les tranches d'âge, leur ancienneté sur les listes), les flux d'entrées et de sorties des listes. Elles permettent également de dénombrer les offres collectées par Pôle emploi.

<http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/le-chomage-a-fin-juillet-2015-@/524/view-article-115072.html?>

Source utilisée pour l'indicateur de tension sur le marché du travail :

<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de.76/statistiques.78/metiers-et-qualifications.83/les-tensions-sur-le-marche-du.2432/les-tensions-sur-le-marche-du.16998.html>

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

